

# PROJET EDUCATIF



VILLE DE  
**Draveil**

# Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LA PETITE ENFANCE : 0 – 3 ANS .....	4
Avant-Propos.....	4
L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE.....	4
LES OBJECTIFS .....	5
LES VALEURS EDUCATIVES ESSENTIELLES.....	5
1 <sup>ère</sup> partie.....	6
RESPECTER L'ENFANT DANS SON IDENTITE SOCIALE, FAMILIALE ET CULTURELLE	6
1. La bienveillance, la bientraitance.....	6
2. Coéducation .....	6
3. Accueil de l'enfant au sein d'un groupe .....	6
4. Accompagnement à la parentalité .....	7
5. La laïcité.....	7
2 <sup>ème</sup> partie.....	8
SOUTENIR L'EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNALITE DE L'ENFANT EN LUI OFFRANT UN LIEU DE VIE ET DES EXPERIMENTATIONS .....	8
1. Le sommeil.....	8
2. Apprentissage de la Propreté .....	8
3. Aménagement de l'espace adapté à l'âge de l'enfant, ses capacités et ses besoins tout en veillant à sa sécurité .....	9
4. Valorisation de ses découvertes et de ses progrès, accompagnement vers l'autonomie.....	9
5. Proposition d'activités créatrices, motrices et sensorielles.....	9
6. Apprentissage des règles de vie en vue d'une socialisation future. ....	10
3 <sup>ème</sup> partie.....	11
EGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS .....	11
1. Mixité sociale.....	11
2. Actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle .....	11
3. Intégration d'enfant porteur de handicap et/ou de maladies chroniques .....	11
4. Protection de l'enfance en situation de négligence ou de maltraitance .....	13
LE PERISCOLAIRE : 3 - 13 ans.....	14
Avant-Propos.....	14
1 <sup>ère</sup> Partie .....	15
PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS DE LA VILLE DE DRAVEIL.....	15

1. Les accueils périscolaires (APS) et de loisirs de la ville de Draveil (ALSH) .....	15
1.1 Accueils périscolaires (APS) .....	15
1.2 Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) .....	15
2. Les intentions éducatives en APS et en ALSH.....	16
3. Les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils .....	17
3.1 Des locaux et des espaces.....	17
3.2 Un budget d'activité.....	19
3.3 La constitution des équipes et les modalités de recrutement .....	19
3.4 La définition des horaires d'ouverture .....	20
3.5 Les modalités tarifaires.....	20
3.6 Les conventions de partenariat.....	20
3.7 Les outils d'information et de relations avec les familles .....	21
3.8 Les règlements intérieurs .....	21
3.9 Les temps de concertation et de préparation pour les équipes .....	22
3.10 Les modalités d'évaluation et de suivi des projets .....	22
2ème Partie.....	23
PROJET EDUCATIF RELATIF A LA PAUSE MERIDIENNE DE LA VILLE DE DRAVEIL ....	23
1. La pause méridienne .....	23
2. Les intentions éducatives de la pause méridienne .....	23
3. Les moyens pour permettre le fonctionnement de la pause méridienne.....	24
3.1 Les moyens humains.....	24
3.2 Les moyens matériels.....	25
3.2.1. Les locaux intérieurs.....	25
3.2.2 Les aménagements extérieurs.....	26
3.3 Communication-Coordination .....	26
3.3.1. Avec les parents .....	26
3.3.2. Avec le personnel éducatif.....	27
3.4. Avec le personnel éducatif.....	27
3.5. Règlement Intérieur de la pause méridienne .....	27
CONCLUSION .....	28

# INTRODUCTION

Dans sa famille que l'enfant fait ses premières découvertes et acquiert ses premiers repères. En grandissant il est confronté à d'autres environnements ; il y côtoie d'autres pratiques éducatives, culturelles, sportives et sociales qui vont avoir une influence sur son devenir.

Aussi il est essentiel que les différents acteurs intervenant auprès des enfants travaillent ensemble pour définir un maximum de cohérence et permettre aux enfants de s'épanouir et de se développer dans les meilleures conditions et dans le respect de leur rythme, Elaborer un cadre et des réponses communes, assurer une cohésion et une cohérence entre les différents acteurs est une des volontés de la municipalité.

C'est en effet dans cette perspective que la ville s'est dotée d'une Direction de l'Enfance qui réunit les services Petite Enfance, Scolaire et Périscolaire ainsi que les services qui y sont rattachés, à savoir le service restauration et logistique et le service comptabilité.

La volonté de garantir un maximum de continuité éducative et de s'inscrire dans une démarche territoriale incluant les services du département, de l'Etat mais aussi les partenaires institutionnels et associatifs est une priorité pour la Ville. Les projets pédagogiques de la Petite Enfance et de l'Enfance en témoignent.

Dans cette perspective, la Direction de l'Enfance fait le choix de soutenir les dispositifs existants et de renforcer les partenariats. L'axe de développement pour les prochaines années est de bâtir de nouveaux projets ambitieux, veiller à proposer des activités riches et diversifiées ouvertes au plus grand nombre. L'accessibilité aux enfants en situation de handicap est aussi un axe majeur qui sera poursuivi de même que le travail en lien avec les familles. Les actions d'accompagnement à la parentalité sont en effet un moyen pour échanger sur les valeurs éducatives.

# LA PETITE ENFANCE : 0 – 3 ANS

## Avant-Propos

La ville de Draveil souhaite développer une politique éducative axée prioritairement dans l'accompagnement du jeune enfant dès sa petite enfance. A cet effet, elle s'engage à développer et à améliorer des modes d'accueil adaptés aux enfants de moins de six ans avec le soutien précieux de ses principaux partenaires, la Caisse des Allocations Familiales et le Conseil Départemental de l'Essonne. Tous les Etablissements sont soumis au contrôle et à la surveillance de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de Santé (DPMIS).

Le Service Petite Enfance, rattaché à la Direction de l'Enfance, gère et coordonne les différents établissements de la ville de Draveil. Sa mission principale est de garantir l'implication d'une équipe de professionnels qualifiée et diplômée. Il offre aux enfants draveillois un accueil varié afin de répondre aux besoins des familles en proposant des solutions d'accueils collectifs, familiaux ou associatifs.

Le Service Petite Enfance est doté de 9 Etablissements d'accueil pour Jeunes Enfants permettant aux familles qui le souhaitent de concilier vie familiale et vie professionnelle en mettant à leur disposition des modes de garde collectifs, familiaux et occasionnels.

## L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Les crèches municipales s'appuient sur des valeurs fondamentales pour accueillir les enfants Draveillois susceptibles de passer les trois premières années de leur vie dans les structures. Pour ce faire le personnel doit répondre au mieux aux besoins des enfants, aider les familles à concilier la vie professionnelle, vie familiale et personnelle.

L'ambition de ce projet est de préciser des valeurs qui vont se décliner en référence puis en repères pour assurer des pratiques sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer pour construire le projet pédagogique de chaque établissement.

## LES OBJECTIFS

Le projet éducatif de la Petite Enfance détermine un cadre de référence commun conduisant à une harmonie pédagogique. Il définit les objectifs généraux des établissements tout en laissant une place aux initiatives répondant aux besoins spécifiques de chaque structure.

Néanmoins, ce projet a pour vocation de donner des repères aux établissements municipaux pour l'élaboration de leurs différents projets. La volonté de la ville est de fonder les pratiques professionnelles sur des références et des valeurs éducatives communes.

## LES VALEURS EDUCATIVES ESSENTIELLES

Les valeurs essentielles du projet éducatif ont été identifiées par les professionnels des structures Petite Enfance de la ville de Draveil et s'appuient sur des savoirs et des références. Elles visent une qualité optimale de l'accueil du jeune enfant :

- Respecter l'enfant dans son identité sociale, familiale et culturelle
- Soutenir l'épanouissement de la personnalité de l'enfant en lui offrant un lieu de vie et des expérimentations
- Promouvoir l'égalité des chances et des droits

## 1<sup>ère</sup> partie

# RESPECTER L'ENFANT DANS SON IDENTITE SOCIALE, FAMILIALE ET CULTURELLE

## 1. La bienveillance, la bientraitance

L'enfant doit être accueilli en collectivité ou en structure familiale dans le respect de sa culture, de ses besoins et de son rythme. Aussi, l'accent est mis sur le contexte proposé qui se doit d'être bienveillant et bientraitant.

La bientraitance se manifeste par des attitudes positives, des gestes prévenants, des paroles valorisantes et rassurantes qui permettent à l'enfant de se sentir dans un environnement sécurisé. Elle repose sur la connaissance des besoins de l'enfant, la nécessité d'établir des relations stables et respectueuses pour l'aider à s'exprimer, s'épanouir, grandir et se construire en toute sérénité.

Les professionnelles adaptent des pratiques basées sur la valorisation de l'enfant reposant sur l'observation, la disponibilité, l'empathie et l'écoute.

## 2. Coéducation

Au sein de nos structures, une place importante à la famille et lui permettent une participation et implication actives dans la vie de l'Etablissement. Pour les parents, la crèche doit être un lieu d'écoute, d'échanges et de partage. Les professionnels veillent à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif, reconnus comme les premiers éducateurs. La construction d'une relation co-éducative est établie afin d'accompagner les parents dans leur fonction parentale. La communication entre parents et professionnels est vivement instaurée afin de créer des relations cordiales et basées sur la confiance.

Un espace d'affichage est réservé dans tous les Etablissements pour informer les familles sur toute l'actualité de la structure et les campagnes de prévention nationales.

## 3. Accueil de l'enfant au sein d'un groupe

L'ensemble des Structures municipales proposent un accueil de qualité privilégiant le bien-être, l'épanouissement et l'éveil de l'enfant.

Un accueil individualisé est assuré pour chaque enfant et sa famille par les professionnels afin

d'instaurer un lien entre la maison et la structure offrant quotidiennement une attention particulière aux besoins et rythme de l'enfant.

L'objectif principal des structures d'accueil est de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en tenant compte de sa personnalité, en favorisant son autonomie tout en respectant des valeurs éducatives de sa famille, dans son identité culturelle et ses diversités sociales.

#### 4. Accompagnement à la parentalité

La communication entre les professionnels et les parents est déterminante dans la qualité de la relation. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et l'objectif du soutien de l'aide à la parentalité est en effet de valoriser les parents dans leur fonction éducative, en les incitant à utiliser leurs potentialités et leurs aptitudes pour assumer pleinement leur rôle éducatif et affectif auprès de leur enfant.

Ce dispositif regroupe un ensemble d'actions mises en œuvre par l'équipe professionnelle pour revaloriser les parents dans leur fonction parentale et les aider à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Le soutien à la parentalité ne pouvant se concevoir comme un jugement, son objectif principal est de permettre de créer du lien entre le professionnel et le parent, au moyen de la communication et des échanges, pour établir une relation de confiance tout au long de l'accueil. Le professionnel ne prend pas la place du parent mais assure un relais durant son absence.

Le professionnel par sa formation dispose de connaissances relatives au développement et à la socialisation du jeune enfant et de ce fait peut apporter une réponse aux parents et éventuellement conseiller l'aide d'un intervenant extérieur (psychologue...).

Le soutien à la parentalité s'exprimera individuellement (admission, adaptation, transmissions...) et collectivement (réunions d'information, café parents...). Le soutien à la parentalité peut être demandé par les parents ou proposé par les professionnels.

#### 5. La laïcité

Aujourd'hui, les modèles familiaux, les origines sociales et géographiques sont diverses. Faire de ces différences une richesse est l'une des principales volontés de la ville.

L'accueil de l'enfant est fondé sur la laïcité, valeur essentielle de la République, comme espace public garantissant la neutralité et l'égalité entre filles et garçons. Il se doit de promouvoir le vivre ensemble.

Les professionnels de la petite enfance ont pour objectif d'accompagner chaque enfant afin de leur assurer les moyens de leur émancipation et de leur implication citoyenne.



Les établissements d'accueils municipaux contribuent également à la lutte contre les discriminations et concourent à assurer l'égalité des chances. Ils garantissent le respect et l'application du principe de laïcité. Ils permettent à l'enfant de vivre sa singularité dans un environnement collectif et social sans être stigmatisé et s'adaptent à la complexité de la diversité par une approche différenciée.

Accueillir la diversité des enfants et de leurs familles favorise l'apprentissage du vivre ensemble, développe des valeurs d'ouverture et de tolérance.

## **2<sup>ème</sup> partie**

# **SOUTENIR L'EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNALITE DE L'ENFANT EN LUI OFFRANT UN LIEU DE VIE ET DES EXPERIMENTATIONS**

### **Le Respect du rythme de l'enfant et de ses besoins fondamentaux**

#### **1. Le sommeil**

Le sommeil, besoin fondamental, pour le jeune enfant est essentiel pour le développement cognitif, l'aide à grandir et à mémoriser les apprentissages. Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant selon les âges.

Un espace de sommeil est réservé à chaque enfant. Son endormissement est respecté (doudou, tétine) afin de lui apporter une sécurité affective. Les enfants sont surveillés durant leur sommeil. Ceux qui ne désirent pas dormir ils sont invités à se reposer dans le calme.

Les professionnels assurent donc des conditions favorisant la bonne qualité du sommeil, en respectant l'endormissement et le réveil naturel.

#### **2. Apprentissage de la Propreté**

L'apprentissage de la propreté est une étape importante pour l'enfant et ses parents. Il est le seul à décider du moment auquel il sera propre. L'équipe de professionnels accompagne l'enfant dans cet apprentissage, en lien avec la famille et dans un souci de continuité entre la maison et la crèche.

Ce moment se déclenche quand l'enfant a atteint une maturité physique, psychique et affective.

Le rythme de l'enfant est respecté et les petits accidents éventuels sont relativisés.

### 3. Aménagement de l'espace adapté à l'âge de l'enfant, ses capacités et ses besoins tout en veillant à sa sécurité

Dans chaque crèche, les espaces d'accueils sont fonctionnels et respectent les normes de sécurité en vigueur.

Ils comportent différents espaces chaleureux et propices aux échanges :

- Lieux de vie réservés aux enfants (salle d'activités, dortoirs, salle de bain, jardins...)
- Lieux techniques réservés pour la cuisine, la buanderie, les réserves...

Les espaces sont sécurisés et aménagés avec du mobilier coloré et adapté en fonction de l'âge de l'enfant.

Les Espaces de jeu sont aménagés suivant l'âge des enfants.

Au domicile des Assistantes Maternelles, des espaces de jeux adaptés et sécurisés sont aussi proposés aux enfants. L'équipe de la crèche familiale effectue des visites à domicile afin de vérifier la sécurité des équipements destinés aux enfants.

Pour les Assistantes Maternelles indépendantes, des contrôles sont effectués par les services de la DPMI.

### 4. Valorisation de ses découvertes et de ses progrès, accompagnement vers l'autonomie

L'aménagement de l'espace est organisé dans toutes les structures afin de permettre à l'enfant de devenir autonome. L'autonomie se construit progressivement et au rythme de l'enfant. Il est donc important de laisser une liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins afin que l'enfant puisse se développer, s'affirmer, faire sa propre expérience et développer la confiance en soi.

Les professionnels accompagnent l'enfant quotidiennement dans ses actions afin que l'apprentissage de l'initiative soit vécu comme une réussite.

### 5. Proposition d'activités créatrices, motrices et sensorielles

La crèche est le premier lieu de rencontres pour l'enfant où son éveil se fait progressivement par le jeu, placé au centre de toute action éducative.

Le jeu est l'activité principale en collectivité ou chez l'Assistante Maternelle. Il permet à l'enfant de développer son langage, de se sociabiliser, de développer ses compétences, ses capacités créatives, à intégrer des règles et limites progressivement. La découverte du jeu l'aide à grandir et à se construire.

Pour cela, différents supports de jeu sont proposés aux enfants et évoluent en fonction de leur âge afin de les stimuler pour les plus jeunes, éveiller leurs sens, la motricité et leur autonomie.

Des activités libres sont proposées aux enfants lors desquelles ils jouent seuls ou avec leurs camarades.

Les activités encadrées sont proposées seulement aux enfants qui le souhaitent. Le professionnel respecte le rythme encourage et valorise les progrès de chaque enfant. Il veille à sa sécurité tout en le laissant libre dans ses actes pour l'accompagner vers l'autonomie. Il ne prétend aucun résultat qualitatif ou quantitatif. Il l'accompagne dans ses découvertes et dans le développement de la confiance en soi.

Les jeux de motricité, à l'intérieur de la structure ou en extérieur, présentent une grande importance afin de permettre le développement physique et psychique.

Les enfants accueillis chez les Assistantes Maternelles employées par la Ville se rendent une fois par semaine, par petits groupes, dans les locaux de la crèche familiale pour participer aux temps d'éveil animés par les professionnels. Ce temps de transition entre l'accueil familial et l'accueil collectif, permet à l'enfant de fréquenter un groupe plus élargi. Les plus grands, déjeunent au restaurant scolaire attenant à la structure, afin de préparer leur future intégration à l'école maternelle.

## 6. Apprentissage des règles de vie en vue d'une socialisation future.

L'enfant sera accompagné tout au long de son apprentissage de la socialisation. Il est aidé à trouver sa place dans le groupe et apprend au travers des relations avec les autres grâce à l'attention privilégiée, témoignée par les professionnels.

L'enfant, respecté dans ses centres d'intérêt, son rythme d'évolution, sa personnalité, est encouragé à respecter des règles de vie simples : respect de ses camarades, des adultes, et de son environnement.

## 3<sup>ème</sup> partie

# EGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS

## 1. Mixité sociale

La ville porte une attention particulière à l'égalité d'accès dans les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant et notamment celui ayant des difficultés d'ordre social ou physique.

Les places en crèche municipale sont proposées à tous sans condition de ressources ou d'emploi. Les structures ne sont pas sectorisées en fonction du lieu d'habitation afin que, dans chaque structure, les familles soient représentatives de tous les milieux socioprofessionnels. Les crèches municipales prennent en considération dans leur fonctionnement et leur pédagogie l'ensemble des diversités : genre, situations familiales, diversités sociales et culturelles.

## 2. Actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle

La Ville de Draveil réserve également des places en accueil collectif ou familial pour les enfants des parents bénéficiaires de certaines prestations sociales (RSA, allocation de parent isolé, allocation de solidarité spécifique...).

Les services municipaux participent à des rencontres et échanges réguliers avec les principaux partenaires, la DPMIS et la CAF afin de prioriser les enfants de familles mineures pour ne pas rompre leur parcours scolaire ou de familles inscrites dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, afin de leur permettre une réinsertion et participer ainsi aux actions d'accompagnement proposées par les services sociaux.

Ces familles font l'objet d'une attention spécifique particulière notamment dans les situations de grande fragilité. A cet effet, un contrat d'accompagnement dans le cadre du soutien à la famille est proposé par la PMI, en accord avec la famille et la structure afin d'assurer un suivi pluridisciplinaire de l'enfant.

## 3. Intégration d'enfant porteur de handicap et/ou de maladies chroniques

La ville de Draveil concourt de plus en plus à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique à condition que leur état de santé soit compatible avec l'accueil en collectivité.

Les établissements municipaux ne sont pas des lieux de soins (thérapie ou rééducation) mais permettent à l'enfant un éveil et une socialisation en complément de la prise en charge des structures médico-sociales extérieures.

Afin d'assurer une bonne prise en charge et sécuriser au maximum les conditions d'accueil, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoirement établi par le médecin de la famille, le médecin rattaché à la ville, la Direction de la structure.

Pour chaque situation une pédagogie particulière et un temps d'accueil sont adaptés. Des réunions de concertation sont régulièrement organisées entre la Direction de la structure et les différents partenaires intervenant dans la prise en charge afin de suivre l'intégration et l'évolution de l'enfant.

### *3.1 Partenariat IME*

Par ailleurs, depuis janvier 2018, la ville de Draveil soutient l'association Institut Marie Auxiliatrice dans la mise en place d'un partenariat avec le service Petite Enfance destiné à favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap, en milieu ordinaire.

Ce dispositif prévoit une intégration des enfants, accompagnés par un éducateur spécialisé du Centre, dans tous les Etablissements d'accueil du service Petite Enfance à hauteur d'1 h 30 par semaine.

Des temps de formations collectives sont proposés aux professionnels de la Petite Enfance par les intervenants spécialisés de l'IME afin de les accompagner, les soutenir et les former dans la particularité de cet accueil.

### *3.2 Dépistages des troubles psychomoteurs et/ou cognitifs chez le tout petit*

Un dépistage précoce du trouble du développement psychomoteur et/ ou cognitif peut être mis en évidence par les professionnels suite à l'observation de l'enfant et sur l'écoute des parents.

Un relais est pris par le psychologue de structure qui adapte un accompagnement spécifique avec l'aide de partenaires extérieurs pour une prise en charge efficace.

Le dépistage d'anomalies du développement psychomoteur tôt dans la vie de l'enfant, permet de mettre en place des mesures adaptées avec des organismes extérieurs.

Lorsque l'enfant atteint de troubles est en âge de rentrer à l'école, un aménagement d'accueil particulier est assuré, entre la structure d'accueil et l'établissement scolaire afin de lui permettre une intégration progressive et adaptée à sa pathologie.

#### 4. Protection de l'enfance en situation de négligence ou de maltraitance

Le professionnel doit alerter sa hiérarchie pour toute constatation de signes suspects sur l'enfant : violences physiques, souffrance psychique, comportement des parents inapproprié pouvant provoquer des négligences et des carences dangereuses.

Dans ce cas, la direction de la crèche interpelle La Cellule de Recueil des Informations préoccupantes (CRIP) pour une évaluation et un conseil technique. La CRIP qualifie l'information Préoccupante et décide de l'orientation à prendre pour assurer au mieux la protection de l'enfant.

La famille sera informée de la saisie de la CRIP.

# LE PERISCOLAIRE : 3 - 13 ans

## Avant-Propos

Cette deuxième partie du projet éducatif a pour objectif de proposer une réflexion éducative autour des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et de la pause méridienne organisés et gérés par la ville de Draveil. Il se décompose en 2 parties, l'une concernant uniquement les accueils de loisirs et les accueils périscolaires, et l'autre relative à la pause méridienne.

Ces services au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ont une vocation sociale et éducative.

Ce document s'appuie sur une volonté municipale d'assurer une cohérence éducative entre les différents intervenants (Animateurs, responsables de restaurants scolaires, Atsem, bénévoles et agents de restauration) et plus largement, d'harmoniser les pratiques professionnelles sur la ville.

La ville de Draveil regroupe 4 groupes scolaires, 5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires sur son territoire. 3200 élèves âgés de 2 ans et demi à 12 ans y sont accueillis.

La ville de Draveil dispose de 11 structures d'accueils périscolaires. Les accueils périscolaires reçoivent les enfants de la commune avant et après la classe, le matin, le soir et le midi sur les restaurants scolaires.

La ville de Draveil est dotée aussi de 4 accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Tous ces accueils collectifs de mineurs sont cofinancés par la municipalité et la Caf dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Au travers de ce projet éducatif, la Ville de Draveil se dote d'un support permettant d'informer les différents acteurs et les bénéficiaires de la politique éducative de la commune.

## 1<sup>ère</sup> Partie

# PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS DE LA VILLE DE DRAVEIL

## 1. Les accueils périscolaires (APS) et de loisirs de la ville de Draveil (ALSH)

### 1.1 Accueils périscolaires (APS)

Présents sur les 10 écoles publiques de la ville, 11 accueils périscolaires jouent un rôle social primordial dans la mesure où ils facilitent l'organisation de la vie des familles en complément du temps scolaire. Accessibles à toutes les familles draveilloises, ils répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ces accueils s'articulent autour de la journée d'école des enfants et des temps familiaux. Ce sont des lieux charnières qui favorisent la collaboration entre les différents acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service).

Les accueils du matin et du soir s'adressent à un grand nombre d'enfants. Des temps de loisirs variés y sont proposés. L'accueil du matin permet de débiter la journée autour d'activités calmes. Le soir, après un goûter collectif, des activités de détente sont proposées, jamais imposées.

L'animateur permet aux enfants d'accéder et de s'initier à une multitude de jeux et d'activités culturelles sportives et artistiques. L'approche est ludique et la sécurité physique et affective des enfants accueillis est une priorité.

L'accueil du soir n'est pas une étude surveillée. Les enfants peuvent cependant « faire leurs devoirs » s'ils le souhaitent.

Les accueils périscolaires proposent aux enfants un lieu de convivialité et de socialisation où chaque enfant rencontre d'autres enfants et d'autres adultes avec qui il partage des temps de vie. Concepteur et acteur de ses loisirs, l'enfant agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en prenant en compte l'autre avec ses différences et ses richesses.

### 1.2 Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La ville de Draveil gère 4 accueils de loisirs sans hébergement. Chacun des sites accueille des maternels et des élémentaires ce qui permet de ne pas séparer les fratries.



La situation géographique des accueils de loisirs peut varier en fonction des périodes, de la fréquentation et de la capacité d'accueil.

Un projet pédagogique est rédigé pour chaque accueil ; il est à disposition du public. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propres à chaque site d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

## 2. Les intentions éducatives en APS et en ALSH

Les intentions éducatives de la Ville de Draveil se déclinent ainsi :

### ✓ **Contribuer au développement de l'enfant et à son épanouissement**

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant se construit au contact de ses pairs et des adultes qui l'entourent. Dans cette période, les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs sont en développement. Aussi, tout doit être prétexte à encouragement.

Pour favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant, des propositions d'activités ludiques et éducatives sont proposées, l'expression corporelle et les pratiques sportives favorisées. Ces propositions permettent à l'enfant de développer sa curiosité, sa créativité et son inventivité. Des repères suffisamment stables sont définis pour permettre aux enfants d'acquérir, de s'approprier et d'assimiler les règles de vie.

La découverte de nouvelles activités est encouragée pour susciter chez l'enfant son envie de s'initier à de nouvelles pratiques et d'apprendre. L'équipe d'animation, consciente du rythme de l'enfant dans le cadre scolaire, tient compte de sa journée d'école pour élaborer ses projets d'animation.

### ✓ **Notion de coéducation et de cohérence éducative**

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de la vie quotidienne et en rapport avec l'environnement familial, l'école et les loisirs. C'est au regard de ses relations et de son environnement que l'enfant va trouver sa place dans la société.

Les parents sont informés de la vie des accueils par voie d'affichage et/ou au travers de rencontres en entretiens ou sur rendez-vous.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents ou à l'école, mais jouent un rôle complémentaire dans la socialisation de l'enfant. Dans cette optique, une concertation entre les différents acteurs s'avère nécessaire dans la perspective d'une coéducation. L'implication des parents passe aussi par la participation aux différentes manifestations. C'est au travers de tous ces échanges qu'une relation de confiance s'instaure.

### ✓ Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie

La socialisation est un processus long au cours duquel l'enfant va s'approprier les règles de vie en collectivité. C'est au travers du jeu et des activités ludiques que l'enfant est sensibilisé au respect des autres et de lui-même. Par ailleurs l'organisation de temps d'échanges et de dialogues institués entre enfants et avec les animateurs lui permet de partager ses idées et de se confronter aux règles de vie liées à la collectivité. Les enfants sont aussi amenés à résoudre leurs conflits éventuels, entre eux ou avec les adultes.

Développer l'autonomie de l'enfant, c'est lui permettre d'acquérir une indépendance future, c'est pourquoi l'enfant est encouragé à agir et à penser de manière autonome et à faire des choix personnels.

En accueil, le projet se résume ainsi : "Aide-moi à faire seul". En conséquence l'enfant devient acteur de ses temps de loisirs et a le plus souvent la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes les situations doivent permettre à l'enfant de s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif, organisé ou libre pour apprendre et ainsi se développer. Le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Il est donc le vecteur privilégié des temps d'animation.

Les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés afin de les rendre acteurs de leurs loisirs et limiter toute attitude consumériste.

### ✓ Promouvoir l'égalité des droits et des chances

Promouvoir l'égalité des chances par l'accès à la culture, aux activités de découvertes, sportives et socioculturelles reste une de nos priorités. Celle-ci passe par le fait de favoriser la mixité afin de donner les mêmes chances à tous quel que soit l'âge, le sexe, l'origine sociale et culturelle. La mixité est en effet porteuse de valeurs fortes telles que le respect, l'entraide et la solidarité.

Favoriser l'égalité des chances c'est aussi permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'accueil en milieu ordinaire proposé se réfère à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées leur permettant d'être inclus.

## 3. Les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

### 3.1 Des locaux et des espaces

La ville aménage les locaux et met à disposition le matériel nécessaire aux activités. Chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté. Il s'agit de salles spécifiques réservées à cet effet ou de locaux scolaires mutualisés. Chaque équipe mène ensuite une réflexion sur l'aménagement de ses espaces dédiés et/ou partagés.

Dans tous les cas, l'aménagement est respectueux des particularités du public et de ses différents rythmes

### 3.1.1 Les ALSH

#### ALSH Champrosay

L'accueil de loisirs Champrosay se situe Rue Sainte Anne. Un bâtiment accueille le groupe maternel et élémentaire dans deux salles respectives. Deux autres espaces sont aussi dédiés à l'accueil de loisirs. Le gymnase de l'école est mutualisé.

#### ALSH Jean Jaurès

L'accueil de loisirs Jean Jaurès se situe Rue du repos. Deux bâtiments séparés composent le groupe scolaire. Le premier accueille les enfants de maternelle et le deuxième les enfants de l'élémentaire. En maternelle, certains espaces sont mutualisés (salle de motricité, dortoir...etc.)

#### ALSH Mainville

L'accueil de loisirs Mainville se situe Rue Waldeck Rousseau. Un seul bâtiment accueille le groupe maternel et primaire. Des salles spécifiques leurs sont attribuées.

#### ALSH Mazières

L'accueil de loisirs Mazières se situe Rue Albert Einstein. Deux bâtiments séparés composent le groupe scolaire. Le premier accueille les enfants de maternelle et le deuxième les enfants de l'élémentaire. Les locaux dédiés à l'APS sont dans les locaux de l'école. D'autres espaces sont mutualisés.

### 3.1.2 Les APS

La Ville organise un service d'accueil périscolaire le matin et le soir dans chaque école :

- ✓ Ecole du Belvédère
- ✓ Ecole maternelle de Brossolette
- ✓ Ecole de Champrosay
- ✓ Ecole de Jean Jaurès
- ✓ Ecole de Jules Ferry
- ✓ Ecole Marie Laurencin
- ✓ Ecole de Mainville
- ✓ Ecole Pierre et Marie Curie
- ✓ Ecole Saint Exupéry
- ✓ Ecole de Villiers

## 3.2 Un budget d'activité

Chaque année la ville détermine un budget de fonctionnement et d'investissement pour les APS et pour les accueils de loisirs. La répartition des sommes allouées tient compte des effectifs enfants et des projets.

## 3.3 La constitution des équipes et les modalités de recrutement

Le service périscolaire est composé de 68 animateurs et 11 directeurs recrutés par la ville de Draveil et répartis sur les différents sites. Les équipes sont constituées pour une année scolaire; elles se composent d'un référent et d'animateurs diplômés (BAFA, BAFD, BPJEPS ou CAP petite enfance) et non diplômés (20% au plus). La coordination est confiée à un référent.

Chaque accueil fait l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la DDCS. Les taux d'encadrement sont conformes aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Sur chaque site, l'équipe d'animation travaille en collaboration avec les ATSEM et les agents du service logistique. De plus, une équipe constituée de personnel remplaçant permet de compenser les absences et d'assurer un renfort en cas de besoin.

L'équipe d'animation est soutenue par les responsables du service périscolaire ainsi que par la Directrice de l'enfance. La responsable du service périscolaire et son adjoint(e) sont garants du respect du projet éducatif et coordonnent les réunions de concertation avec les responsables de structure.

Le rôle du responsable de structure est d'assurer le lien avec les familles, les enseignants et d'autres interlocuteurs. Il entretient des relations étroites avec les responsables du service périscolaire. Il effectue les pointages et vérifie les présences des enfants. Il est chargé de la mise en place et du suivi des ateliers, de la relation entre les enseignants, les parents et les animateurs. Il gère l'organisation générale dont la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants, la gestion du matériel...etc.

Le référent est aussi chargé de l'encadrement du personnel présent sur le temps de la pause méridienne. Il s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique en concertation avec les différents acteurs. Il a un rôle de formateur auprès de l'équipe d'animation. Des temps d'échanges ont lieu chaque jour avant et après le service.

Les qualifications requises pour l'encadrement des enfants en accueils périscolaires et en ALSH sont le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), le CAP Petite Enfance et certains diplômes permettant une équivalence. Les personnes titulaires d'un grade de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation sont aussi admises en équivalence.

## 3.4 La définition des horaires d'ouverture

### 3.4.1 Accueils périscolaires

Ils sont ouverts le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h50 sauf à Pierre et Marie-Curie où l'accueil est ouvert de 7h à 8h35 et de 16h45 à 18h50.

### 3.4.2 Les accueils de loisirs

#### 3.4.2.1 Le mercredi

- ✓ Matin : accueil de 7h à 9h15
- ✓ Départ possible à 11h30 ou 13h30
- ✓ Arrivée possible à 13h30
- ✓ Soir : départs échelonnés entre 16h30 et 18h50

#### 3.4.2.2 Pendant les vacances scolaires :

- ✓ Matin : accueil entre 7h et 9h15
- ✓ Soir : départs échelonnés entre 16h30 et 18h50

## 3.5 Les modalités tarifaires

Le montant de la participation financière des familles est fixé par délibération du conseil municipal et est calculé selon un quotient familial. Les tarifs sont affichés au guichet unique et sur le site de la ville et l'espace numérique qui leur est dédié.

Les tarifs couvrent le service d'encadrement et d'animation, le repas le cas échéant, le goûter de l'enfant s'il est présent au-delà de 13h30 et les frais de transport éventuels.

Certaines activités spécifiques peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

## 3.6 Les conventions de partenariat

La ville a signé plusieurs conventions avec différents partenaires dont

- ✓ La Caisse des Allocations Familiales (CAF) avec qui elle signe un Contrat Enfance Jeunesse. Tous les accueils collectifs de mineurs sont en effet cofinancés par la municipalité et la Caf.
- ✓ L'IME Marie Auxiliatrice géré par l'association Vivre et devenir Villepinte- Saint Michel. Les domaines ciblés sont l'accueil des enfants en situation de handicap accompagné d'un éducateur spécialisé en milieu ordinaire (accueil de loisirs). Les enfants concernés ont fait l'objet d'une notification d'orientation de la part de la commission des droits et de l'autonomie et d'un projet personnalisé d'accompagnement mentionnant la possibilité d'un accueil dans une des structures enfance ordinaire en accord avec les parents.

La convention prévoit aussi une formation professionnelle intersectorielle dispensée par l'IME aux agents du service périscolaire. L'objectif de ces formations est de participer à la sensibilisation et à la formation des accueillants.

- ✓ Des prestataires pour des projets spécifiques (DLF Studio, FAB LAB Planète sciences...etc.)

## 3.7 Les outils d'information et de relations avec les familles

### 3.7.1 Informations sur les activités

Les familles obtiennent les informations concernant les accueils en se présentant au Guichet unique situé au centre administratif ou bien par l'intermédiaire du site Internet de la ville et sur l'espace numérique dédié. Les plannings d'activités sont par ailleurs affichés dans les différents accueils de loisirs.

### 3.7.2 Relations avec les familles

Les équipes d'animateurs sont particulièrement sensibilisées à la nécessité de relayer les informations aux parents émanant des différents interlocuteurs de l'enfant (Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), enseignants/directeurs, agents de restauration).

## 3.8 Les règlements intérieurs

Les règlements intérieurs définissent les modalités de fonctionnement du service public des accueils de loisirs et des accueils périscolaires. Ils arrêtent les conditions dans lesquelles les usagers ont accès au service. Les règlements intérieurs ont un caractère obligatoire. Tout usager, par le fait de son inscription s'engage à s'y conformer.

Les règlements intérieurs sont à disposition sur le site de la Ville et consultables au Guichet unique.

## Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI)

Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble " du temps passé à l'école " dans les meilleures conditions possibles. Deux PAI sont réalisés, un spécifique au temps périscolaire et un autre pour le scolaire.

La Ville de Draveil met tout en œuvre pour accueillir l'enfant dans des conditions optimales et s'attache particulièrement à ce que l'ensemble de la communauté éducative soit actrice de la mise en œuvre des PAI.

Les modalités de mise en œuvre des PAI sont précisées dans les règlements intérieurs.

### 3.9 Les temps de concertation et de préparation pour les équipes

Des réunions de préparation et de bilan sont organisées chaque semaine par les référents. La responsable du service périscolaire reçoit par ailleurs en entretiens individuels ou à plusieurs les agents du service (animateurs et / ou référents). Ces entretiens permettent d'évaluer leurs savoir-faire et leurs savoirs être auprès des enfants et avec les parents. Ce sont aussi des temps de régulation et de gestion des conflits.

Chaque année en décembre un bilan des points forts et des points faibles, des perspectives d'évolution, des besoins et des désirs de formation est réalisé dans le cadre des entretiens d'évaluation. La responsable du service périscolaire elle-même est évaluée par la Directrice de l'enfance.

### 3.10 Les modalités d'évaluation et de suivi des projets

A l'issue de chaque période des évaluations sont réalisées. Elles se déclinent à l'écrit comme à l'oral. On trouve des fiches bilans pour évaluer la participation des enfants, d'autres pour vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité ont été atteints, d'autres pour juger de la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs...etc. Ces évaluations impliquent les adultes comme les enfants. A cet effet les animateurs effectuent de manière régulière des bilans avec les enfants afin de recueillir leurs ressentis et leurs points de vue.

## 2ème Partie

# PROJET EDUCATIF RELATIF A LA PAUSE MERIDIENNE DE LA VILLE DE DRAVEIL

## 1. La pause méridienne

La Ville de Draveil s'est fixée, depuis de nombreuses années, l'objectif de développer la qualité des accueils proposés aux enfants et aux familles. Ces accueils sont de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Ils sont des interfaces entre le temps de la vie familiale et le temps scolaire réservé aux apprentissages.

Le temps du midi entre 11h30 et 13h30, appelé « pause méridienne » correspond à un temps périscolaire, placé directement sous la responsabilité du Maire de Draveil. Des adultes, aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

Une charte a été rédigée afin de servir de référentiel pour les différents acteurs de la communauté éducative. Elle contribue à définir les valeurs, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant en fournissant un cadre de référence propre.

## 2. Les intentions éducatives de la pause méridienne

Chaque jour, la Ville de Draveil prend en charge, pendant l'interclasse du midi les enfants inscrits à la restauration scolaire. Sont concernés 10 restaurants scolaires où sont accueillis les enfants de maternelle et de l'élémentaire. Fournir un repas à tous les enfants constitue la priorité et le fondement même du service de restauration scolaire. En même temps, la mission de la Ville va au-delà de l'acte de "donner à manger".

Grâce à la participation des agents, la Ville assure trois grandes missions en plaçant toujours l'enfant au centre de ses préoccupations. Pour chacune de ces missions, plusieurs objectifs ont été définis et se déclinent en intentions éducatives.

- **Distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.**
  - ✓ L'enfant est éveillé au goût :
  - ✓ L'enfant est informé sur l'équilibre nutritionnel.
  - ✓ L'enfant est associé et responsabilisé sur l'organisation de son repas.
  - ✓ L'enfant doit respecter les règles d'hygiène.
  - ✓ Le personnel concourt à l'obligation de résultat pour la sécurité liée à l'alimentation.



- **Garantir à l'enfant sa sécurité physique et psycho-affective**
  - ✓ Respect des rythmes et besoins de l'enfant.
  - ✓ Une organisation de la pause méridienne permettant à l'enfant d'exister en tant qu'être unique, différent des autres.
  - ✓ Des conditions d'organisation permettant à l'enfant d'avoir des repères rassurants.
  - ✓ Des repères structurants sont proposés.
  - ✓ La pause méridienne doit être un moment d'échanges et de plaisir.
  - ✓ Les différents acteurs adultes de la pause méridienne doivent faire preuve de cohésion et de cohérence.
  - ✓ Les enfants doivent évoluer dans un cadre sécuritaire garanti.
  
- **Permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation.**
  - ✓ Dans une perspective d'avenir, assurer l'indépendance future de l'enfant.
  - ✓ Les enfants sont confrontés à la vie en collectivité.
  - ✓ Les enfants sont responsabilisés.

### 3. Les moyens pour permettre le fonctionnement de la pause méridienne

#### 3.1 Les moyens humains

##### 3.1.1 Les rôles et missions des agents

Sur le temps de la pause méridienne, les agents municipaux sont répartis en 3 équipes distinctes : L'équipe de restauration, l'équipe d'agents territoriaux spécialisés en école maternelle et l'équipe d'agents d'animation pour les enfants en élémentaire.

Les missions, les tâches et les profils professionnels des agents sont différents d'une équipe à l'autre.

##### *L'équipe de restauration :*

Elle assure la préparation et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, elle participe à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels et garantit l'hygiène des locaux.

##### *L'équipe d'agents d'animation en maternelle :*

La surveillance des enfants de maternelle est effectuée essentiellement par les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), ils subviennent aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective et d'éducation.

### *L'équipe d'agents d'animation en élémentaire :*

L'animation et la surveillance des enfants en élémentaire est effectuée par des agents de la Ville, qui pour la plupart sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou du CAP Petite Enfance. Le référent est titulaire d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics ou d'un BAFD.

Au sein d'un même groupe scolaire, les trois équipes doivent travailler en bonne intelligence les unes avec les autres.

## 3.2 Les moyens matériels

Dix groupes scolaires sur la Ville, c'est autant de locaux et d'aménagements différents. Ces particularités influent directement sur l'organisation de la pause méridienne.

### 3.2.1. Les locaux intérieurs

#### Le restaurant scolaire

Chaque restaurant scolaire comprend une partie dite "office" et une ou plusieurs salle(s) de restaurant(s). L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement.

Dans chaque site, les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts, permettant un déroulement et un rythme adaptés. Une sensibilisation au gaspillage sera initiée avec une mise à disposition d'un espace pour la gestion des déchets.

#### La salle de sieste

Chaque école maternelle dispose, suivant les cas, d'une salle de sieste, qui permet aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions (literie adaptée, lieu calme).

#### La salle d'accueil périscolaire

La plupart des écoles possèdent des lieux dédiés pour l'animation pendant la pause méridienne. Ces endroits sont souvent aussi réservés à l'accueil périscolaire du soir et du matin.

#### Les autres salles

Suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, salle d'arts plastiques, etc...

## 3.2.2 Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, toboggans, cabanes, installations sportives (buts de football, Panier de Basket, etc...). L'équipe d'animation dispose aussi de matériel sportif (ballons, cerceaux, cordes à sauter, etc...).

Chaque équipe dispose de ses propres jeux et jouets (jeux de société, jeux de construction et d'assemblage divers). Outre le petit matériel de dessin/bureautique (papier, crayons, feutres, peinture, etc.), les équipes disposent de divers matériaux de loisirs créatifs pour les activités manuelles et la décoration.

## 3.3 Communication-Coordination

### 3.3.1. Avec les parents

Une coordination efficace avec les parents et les enseignants est nécessaire, elle implique une participation active de tous les acteurs. Néanmoins c'est le référent qui est le principal interlocuteur. Il peut être sollicité si nécessaire sur rendez-vous ou par téléphone. En maternelle, l'Atsem répond aux questions le matin et le soir lors des accueils scolaires et l'animateur lors des accueils périscolaires. En élémentaire, ce sont les animateurs de l'accueil périscolaire du matin et du soir qui répondent aux questions des parents.

La Ville participe à l'éducation nutritionnelle des enfants mais les parents restent les principaux éducateurs. Les menus sont affichés dans chaque école, à la Mairie, et sont mis à disposition sur le site Internet de la ville et sur l'espace numérique dédié aux familles.

Les représentants des parents d'élèves peuvent, sur demande, déjeuner au restaurant scolaire.

### 3.3.2. Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI)

Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble " du temps passé à l'école " dans les meilleures conditions possibles.

La Ville de Draveil met tout en œuvre pour accueillir l'enfant dans des conditions optimales et s'attache particulièrement à ce que l'ensemble de la communauté éducative soit actrice de la mise en œuvre des PAI.

Pour des raisons de sécurité, la Ville a choisi de mettre place un formulaire PAI spécifique pour les activités qu'elle organise (restauration scolaire, accueil périscolaires (APS) et /ou accueils de loisirs (ALSH) et étude dirigée).

Pour ce qui concerne les allergies alimentaires, la Ville de Draveil a opté pour le panier repas fourni par la famille dans des conditions strictes d'hygiène et de sécurité. Dès lors qu'un enfant interpelle un agent de la Ville sur une "interdiction" alimentaire, le Service périscolaire prend immédiatement contact avec la famille pour s'assurer de la véracité des propos. Dans l'attente de la mise en place du PAI à l'initiative de la famille, l'enfant ne peut déjeuner en restauration.

### .3.4. Avec le personnel éducatif

Les règles de vie de la pause méridienne découlent logiquement des règles de vie couvrant le temps scolaire. Elles sont par conséquent établies en concertation avec le personnel enseignant de l'école et affichées dans chaque salle de restaurant pour être communiquées aux enfants.

### 3.5. Règlement Intérieur de la pause méridienne

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la Ville et consultable au Guichet unique ou l'espace numérique dédié aux familles. Il définit les modalités de fonctionnement de la pause méridienne et arrête les conditions dans lesquelles les usagers ont accès au service.

Le règlement intérieur a un caractère obligatoire. Tout usager, par le fait de son inscription s'engage à se conformer au règlement.

## CONCLUSION

Le projet éducatif de la Ville a pour objectif de favoriser la continuité des valeurs éducatives de la Petite Enfance à l'adolescence. La mise en œuvre du projet est une mission partagée, pour laquelle la ville fait intervenir ses multiples services et partenaires.

L'axe principal de ce projet éducatif est « le vivre ensemble en société ». Quelles que soient les différences culturelles, sociales ou liées au handicap, la volonté de la Direction de l'Enfance est de lutter contre les discriminations et d'apprendre le respect.

Le but à plus long terme est aussi d'accompagner chaque enfant pour qu'il devienne autonome, curieux, respectueux des autres, de ses pairs et de soi-même. Aussi, la Direction de l'Enfance oriente ses projets et ses actions afin d'amener l'enfant vers la construction d'une identité culturelle personnelle, à la prise de conscience des valeurs démocratiques et républicaines. L'objectif étant que chaque enfant développe son esprit critique.

Pour cela tous les services liés à la direction de l'Enfance se réunissent, se concertent et se coordonnent afin de s'engager à développer une démarche de coopération éducative pour favoriser la cohérence et la continuité du parcours de chaque enfant.